# Commission Wilaya Discipline

#### **Membres présents:**

Maitre CHELLI Azziz
 M<sup>r</sup> BOUHBILA Mohamed
 M<sup>r</sup> MECHERI Said
 Mr ALIOUAT Tarek

COMMISSION DE DISCIPLINE

PV N° 19

SAISON SPORTIVE: 2023 / 2024

SEANCE DU 11/03/2024

Ordre du jour : Traitements des Affaires Disciplinaires.

# **DIVISION HONNEUR**

#### RERPRISE AFFAIRE N° 113/ RENCONTRE DSBT - AFM du 05.03.2024

- Le joueur BOURAHLA AISSA (AFM) LN° 23W43J0468 un (01) an de suspension ferme pour agression sur arbitre. Plus une amende de 10.000.00 au club AFM. (Article 114)

Le reste sans changement

#### AFFAIRE N° 116/RENCONTRE USMF – ESCT du 09.03.2024

- Parie arrêtée à la 37° minute.
- Après lecture de la feuille de match.
- Après lecture des rapports de l'arbitre principal et du commissaire au match.
- Après lecture des rapports complémentaires de l'arbitre principal et du commissaire au match.
- Vu Le certificat médical présenté pat l'arbitre principal.
- Vu le rapport du club ESCT.
- Attendu que l'arbitre principal a mentionné sur la feuille de match l'arrêt de la partie suite à l'agression sur sa personne par le joueur FERDJELLAH YACINE (ESCT) LN° 23W43J0341 à la 37°minute.
- Attendu que l'arbitre principal et le commissaire au match ont mentionnés sur les rapports que l'arrêt de la partie est motivé par l'agression sur l'arbitre principal par le joueur FERDJALLAH YACINE (ESCT) LN° 23W43J0341, alors que le score était de un à zéro en faveur de l'équipe du USMF.
- Attendu que l'arbitre principal était dans l'incapacité de continuer, arrêta la partie La commission décide :
- Match perdu par pénalité à l'équipe de l'ESCT pour attribuer le gain à l'équipe du DSBT qui marque 3/0 et 03 points.
- Le joueur FARDJALLAH YACINE ESCT LN° 23W43J0341 un an de suspension ferme pour agression sur arbitre. Plus une amende de 10.000.00 au club ESCT. (Article 114)
- Une amende de 2500 au club USMF pour mauvaise organisation. 1ere infraction (Article 131)

Type	Nom F	Prénom	Club	Lic	Motif Sanction	Amende	Art
Joueur	ABBAS	YOUNES	ESCT	J0774	Quatre matchs fermes (04) pour	1500.00	113
					insultes envers officiel Trois (03)		
Joueur	MERIDJ	IYAD	USMF	J0164	Trois (03) matchs fermes pour	1500.00	113
					agression envers adversaire		
Joueur	HADJ KHELOUF	IHEB	ESCT	J0337	Trois (03) matchs fermes pour	1500.00	113
					agression envers adversaire		
Joueur	ABBAS	YOUNES	ESCT	J0774	« Avertissement » CD	5.000.00	

## AFFAIRE N° 117/ RENCONTRE USBG - ESBM du 09.03.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif Sanction	Amende	Art
Entrai	CHAKER	MESSAOUD	USBG	E0012	06 six mois de suspension fermes	5000.00	112
					pour insulte envers officiel		
Joueur	ALI MOUSSA	DJAMEL EDDINE	ESBM	J0082	« Avertissement » CAS		
Joueur	HENNOUS	TOUFIK	ESBM	J0112	« Avertissement » CAS		

# AFFAIRE N° 118/ RENCONTRE USZ - NRBG du 09.03.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif Sanction	Amende	Art
Joueur	BOUKRIA	ABDERAOUF	NRBG	J0416	Quatre matchs fermes (04) pour insultes envers officiel en fin de partie	5000	112
Joueur	SOUIKI	MESSAOUD	USZ	J0499	« Avertissement » CAS		
Joueur	FENNOUR	MAHER	USZ	J0507	« Avertissement » CAS		
Joueur	MANSOURI	BACHAR	USZ	J1043	« Avertissement » CAS		
Joueur	CHAKER	ABDALLAH	NRBG	J0401	« Avertissement » CAS		
Joueur	BOUNAAS	HASSANE	NRBG	J0442	« Avertissement » CAS		
Joueur	SEKFALI	Baha eddine	NRBG	J1449	« Avertissement » CAS		
Joueur	GUENDOUZ	SAMIH	NRBG	J0469	« Avertissement » CAS		
Entrai	AMROUNE	CHOUKIB	USZ	E0017	« Avertissement » CD	5.000.00	
	Une amende de 500 DA est infligée au club NRBG pour conduite incorrect						

## AFFAIRE N° 119/ RENCONTRE WRBM - USSM du 09.03.2024

Туре	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif Sanction	Amende	Art
Joue	ur   BENIAICHE HOU	USSEM EDDINE	USSM	J0434	« Avertissement » CAS		
Joue	ır BENSALAH /	ABDERAOUF	USSM	J0635	« Avertissement » CAS		

## AFFAIRE N° 120/ RENCONTRE AFM - GMSM du 09.03.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif Sanction	Amende	Art
Joueur	BOUSBAA	ZAKI	AFM	J0491	« Avertissement » CAS		
Joueur	LAOUAR	RASSIM	AFM	J0519	« Avertissement » CAS		
Joueur	BECHKIT	ISLEM	AFM	J0486	« Avertissement » CAS		
Joueur	BOUCHELIF	AYMEN	GMSM	J01644	« Avertissement » CAS		
Joueur	LAHZAOULA	AMIR	GMSM	J0292	« Avertissement » CAS		

## AFFAIRE N° 121/ RENCONTRE USBR - JSOA du 09.03.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif Sanction	Amende	Art
Joueur	BENKHELIFA	AYMENE	USBR	J0229	« Avertissement » CAS		
Joueur	ABADOU	OUSSAMA	USBR	J0234	« Avertissement » CAS		
Joueur	BELHAMRI	CHOUAYB	JSOA	J0476	« Avertissement » CAS		
Joueur	AMRANI	FAKHREDDINE	JSOA	J0399	« Avertissement » CAS		

Les amendes infligées aux clubs cités ci-dessus doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification du procès-verbal (ART.133 / RGFA)